



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

2 Mars 2018

Dossier complet le :

9 Mars 2018

N° d'enregistrement :

F.97412, P00198

1. Intitulé du projet

Extension du Centre Commercial Carrefour à Sainte-Clotilde

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

FICASA

Nom, prénom et qualité de la personne

Jacques de VIRGINY - Directeur

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

3 4 1 0 5 4 9 0 6 0 0 0 4 3

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	SHON créée d'environ 1 209 m ² pour un total de 24 026 m ² sur un terrain d'assiette d'environ 6,1 ha : rubrique cas par cas visée.
41° Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et [...]	Le parking existant compte 1 060 places. Le projet implique la suppression de 31 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'extension du Centre Commercial Carrefour de Sainte-Clotilde consiste en la création de moyennes surfaces de ventes, de locaux techniques, d'une zone sanitaire, de bureaux ainsi que de restaurants. Le projet s'accompagne d'une refonte des façades extérieures et du cheminement piéton qui a pour impact la suppression de 31 places de parking sur les 1 060 places existantes.

4.2 Objectifs du projet

L'extension du Centre Commercial Carrefour a pour vocation d'accueillir des activités commerciales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée du chantier est estimée à 16 mois, avec un démarrage prévu pour juin 2018.

Le phasage de travaux tel qu'estimé à ce stade est le suivant :

- Reprise des parkings ;
- Reprise des façades ;
- Aménagement des locaux sociaux, sanitaires et techniques ainsi que du sas d'entrée Est ;
- Aménagement de la zone de restauration et du patio.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le Centre Commercial Carrefour accueillera les nouvelles activités suivantes :

- Zones sanitaires et SAV (268 m²);
- Bureaux RDC et étage (201 m²);
- Locaux techniques (312 m²);
- Restaurants (400 m²);
- Sas d'entrée (65 m²).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'hypermarché Carrefour est soumis à déclaration ICPE pour les rubriques 2910 (AP du 25/07/97), 2221 (AP du 09/08/07) et 4802 (AP du 02/04/02).

Le projet (qui n'est pas compris dans le périmètre de l'hypermarché) est soumis aux procédures suivantes :

- Permis de Construire ;
- Autorisation de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ;
- Déclaration Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature : rejets d'eau pluviale dans les eaux douces superficielles, le sol ou le sous-sol (le projet n'intercepte aucun bassin versant amont, seule la surface de la parcelle est à prendre en compte).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface Hors Œuvre Nette (SHON)	+1 209 m ² pour 24 026 m ² au total
Nombre de places de parking	1 060 places (suppression de 31 places)
Surface de la parcelle	env. 6,1 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

parcelles BM 67-71-72-74-76-81-84 à 86 et BN 423-424
Rue du Karting, Saint-Denis

Coordonnées géographiques¹ Long. 55° 30' 01" E Lat. 20° 53' 30" S

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
 Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
 Communes traversées :
 Saint-Denis

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie nord-ouest de la zone de projet se trouve dans la zone de protection de 500m du Domaine du Chaudron. Toutefois, l'emprise des travaux n'est pas comprise dans ce zonage.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

			PPRn de Saint-Denis approuvé le 17/10/2012
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle de projet se situe dans le Périmètre de Protection Rapproché du forage AEP "puits ZEC du Chaudron". Le projet ne prévoit pas de rejet direct dans le périmètre de protection rapproché. Les rejets éventuels s'effectueront en aval du périmètre de protection du forage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie nord-ouest de la zone de projet se trouve dans la zone de protection de 500m du Domaine du Chaudron. Toutefois, l'emprise des travaux n'est pas comprise dans ce zonage.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une bande de 5m de part et d'autre de la RN2 se trouve en EBC. Une partie du bâtiment et des parkings à l'Est est concernée par ce zonage. Toutefois, ce milieu est largement anthropisé et a été planté d'espèces non notables. L'occupation des sols actuelle ne sera pas modifiée par le projet. Le projet prévoit la création d'un parvis végétalisé et d'un cheminement PMR devant la façade Sud du centre commercial.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé en dehors des zones d'aléa du PPRn de Saint-Denis.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du projet n'est pas de nature à produire des nuisances sonores. En phase travaux, comme pour tout chantier, le projet pourra constituer une source de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Compte tenu de la vocation commerciale du bâtiment, des éclairages extérieurs et des enseignes lumineuses sont prévus. Ceux-ci seront néanmoins conformes à la réglementation en vigueur, en termes de dimensions, caractéristiques et horaires d'extinctions. Le risque d'échouage spécifique à l'avifaune marine indigène sera pris en compte dans la conception des éclairages.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales issues du site de projet sont rejetées dans la Ravine du Chaudron.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet génère des eaux usées qui sont rejetées dans le réseau communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet génère des déchets principalement de type DIB et déchets cartons.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone d'activité commerciale et industrielle, sur un site déjà aménagé et anthropisé. Des espaces verts sont prévus afin de soigner l'insertion paysagère du bâtiment dans son environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le centre Indoor Prima est prévu dans le quartier de la commune Prima, à proximité du Stade l'Est en bordure de la ravine du Chaudron.

Le projet comprend :

- * La réalisation d'un bâtiment sur 3 niveaux (RDC, R+1, R+2) + 1 sous-sol, d'une surface d'environ 12 000 m² plus 2 400 m² de surfaces extérieures (terrasses) ;
- * La création d'un parking de 323 places en sous-sol du bâtiment ;
- * Un parking extérieur de 61 places + 1 bus.

Les travaux de ce projet débuteront en 2018 pour une durée de 2 ans.

Les 2 projets pourront avoir des effets cumulés sur le trafic et sur les nuisances sonores qui resteront faibles. Les projets ne semblent pas avoir d'effets cumulés sur les autres thématiques.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à construire une extension d'un bâtiment à usage commercial et de services déjà existant. La zone d'implantation du projet ne présente pas de sensibilité particulière, excepté sur la masse d'eau souterraine et sur le patrimoine historique protégé. Le seul enjeu du projet est lié à la proximité avec le puits ZEC du Chaudron, situé à environ 200m à l'ouest. Le site est donc situé dans le PPR AEP du forage mais les rejets éventuels s'effectueront en aval du périmètre de protection du forage. Les travaux de terrassements ne devraient néanmoins pas nécessiter d'affouillement de plus de 2m de profondeur. Dans sa phase d'exploitation, toutes les précautions seront donc prises lors de la conception du site afin d'éviter d'augmenter la pollution lumineuse de la zone ainsi qu'en exploitation (horaires d'extinction).

En conclusion, la localisation, la nature et l'ampleur du projet ne semblent pas nécessiter d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 : Plan du projet Annexe 6 : Vues 3D du projet Annexe 7 : Cartographie du PPR AEP du puits ZEC du Chaudron par rapport au projet Annexe 8 : Situation vis-à-vis du domaine patrimonial Annexe 9 : Situation vis-à-vis du PLU
? Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint-Denis

le, 01/03/2018

Signature

